

Saint-Louis et les endroits situés proche et le long du Mississipi. Le même jour, il renouvela les lettres d'établissement de cette mission données en 1698. La raison du renouvellement de ces lettres était que, bien que d'après l'établissement de cette mission le supérieur des missionnaires fût grand vicaire *ex-officio*, à cause du long espace de temps écoulé depuis la mort du dernier supérieur, M. Bergier, il pouvait y avoir raison de douter que les lettres de 1698 fussent encore en vigueur.

Par un bref de Clément XI du 17 septembre 1718, M. Varlet, sur le témoignage des directeurs du séminaire des Missions Etrangères de Paris, fut nommé évêque d'Ascalon et coadjuteur, avec future succession, de l'évêque de Babylone, Louis-Marie Pidou de Saint-Olon.

Il fut sacré à Paris le 19 février 1719, par M. de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté de M. Duplessis-Mornay, évêque d'Euménie et coadjuteur de M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, et de Massillon. Le jour même de sa consécration, par la mort de l'évêque de Babylone, il devint évêque en titre de cette dernière ville.

Janséniste caché jusque là, il commença à lever le masque et à ne plus garder de mesures. 1o Il reçut ordre de Rome de voir à Paris M. le nonce Bentivoglio ; mais de peur que ce prélat ne lui parlât de se soumettre à la constitution "Unigenitus" donnée par le pape Clément XI, le 8 septembre 1713, il partit de Paris sans lui rendre visite. Il fit semblant depuis de n'avoir pas reçu l'ordre qui lui avait été donné par la Propagande ; 2o Passant par Bruxelles, il eut la même attention à ne pas voir l'internonce. 3o Sans la permission de cet internonce il donna la confirmation à Amsterdam, en vertu des prétendus pouvoirs du chapitre de Harlem et d'Utrecht, composé de gens désobéissants au Saint-Siège, réfractaires et schismatiques. 4o Il logea chez les Jansénistes de Hollande et leur donna en tout des marques du plus intime attachement.

Peu de temps après il partit pour son diocèse en passant par la Russie et le 1er novembre 1719 il était à Schamahé, en Perse, sur les bords de la mer Caspienne.